

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN

PROCES-VERBAL
Séance du 13 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Nathalie BEAUVY, Maire.

Présents : Nathalie BEAUVY, Magalie HOUZE, Loïc DAVID, Monique HOURDIN, Yvonnick PÉCHEU, Yolande RODRIGUES, Gérard MEUNIER, Clarisse MILLEVILLE, Chantal ROUXEL, Claude GROGNEUF, Patrick GALLERY DES GRANGES, Denis BERTRAND, Cindy GUICHARD, Nicolas PERSON

Absents avec pouvoir : M. Mathieu LANGLAIS donne pouvoir Mme Magalie HOUZÉ

Absents : Isabelle LARMET, Alan BLOUIN, Séverine BOCHER

Secrétaire de séance : le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme Monique HOURDIN

ORDRE DU JOUR

1. Prestation d'entretien de voirie : attribution du marché de curage
2. Prestation d'entretien de voirie : attribution du marché de débroussaillage des talus
3. Travaux de réfection de voirie lotissement des oiseaux : attribution du marché
4. Travaux d'aménagement piétonnier à Port-Pily : attribution du marché
5. Acquisition d'une tondeuse frontale : attribution du marché
6. Rénovation de la salle polyvalente : avenant au marché de maîtrise d'œuvre
7. Modification de la composition de la commission d'appel d'offres
8. Convention de servitudes Enedis au lieu-dit « La Vieille Lande »
9. Personnel : modification du tableau des effectifs
10. Jury d'assises 2024 : tirage au sort
11. Compte-rendu des délégations au maire

1. Prestation d'entretien de voirie : attribution du marché de curage et autorisation du maire à signer le marché

Une consultation d'entreprises a été lancée pour réaliser le curage des fossés et l'évacuation des boues.

Quatre entreprises ont été consultées : Sarl PERRON – Plédran ; Sarl GUEGUEN TP – Landéhen ; Sarl ROUAULT TP – Plénée-Jugon ; SAS SRTP – Lamballe-Armor sur la base d'un nombre de mètres linéaires équivalent à 24 kms.

Deux entreprises ont fait les propositions suivantes :

- Sarl PERRON : le prix du ml s'élève à 1.20 € HT
- SAS SRTP : le prix du ml s'élève à 1.95 € HT

Après examen des candidatures, Madame le Maire propose que le marché soit attribué à la SARL PERRON pour un montant de 28 800 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE d'attribuer le marché de curage des fossés à la SARL PERRON pour un montant de **28 800 € HT, soit 34 560 €**

TTC ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ce marché

Adopté à l'unanimité.

2. Prestation d'entretien de voirie : attribution du marché de débroussaillage des talus et autorisation du maire à signer le marché

Une consultation d'entreprises a été lancée pour réaliser le débroussaillage des talus et fonds de douves sur le réseau routier et les chemins communaux.

Trois entreprises ont été consultées : Sarl ETA FOLLIARD – Le Mené ; ETAR ENVIRONNEMENT – Pleslin-Trigavou ; Sarl BOITARD Cyrille – Saint-Carreuc sur la base de 76 km de voirie et de 35 km de chemins.

Seule la Sarl ETA FOLLIARD a fait une proposition : 145 € HT / km.

Madame le Maire propose que le marché soit attribué à la Sarl ETA FOLLIARD pour un montant de 16 095 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE d'attribuer le marché de débroussaillage des talus à la Sarl ETA FOLLIARD pour un montant de **16 095 € HT, soit 19 314 € TTC.**
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ce marché.

Adopté à l'unanimité.

3. Travaux de réfection de voirie du lotissement des oiseaux : attribution du marché et autorisation du maire à signer le marché

Une consultation d'entreprises a été lancée pour réaliser des travaux de réfection des bords du caniveau du lotissement des oiseaux, pour un total de 1 500 ml.

Deux entreprises ont été consultées : SAS EUROVIA BRETAGNE – Ploufragan ; SAS PIGEON TP – Argentré du Plessis.

Les entreprises ont fait les propositions suivantes :

- SAS EUROVIA BRETAGNE : 29 925 € HT ;
- SAS PIGEON TP : 61 141.94 € HT.

Madame le Maire propose que le marché soit attribué à la SAS EUROVIA BRETAGNE pour un montant de 29 925 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE d'attribuer le marché de réfection de voirie du lotissement des oiseaux à la SAS EUROVIA BRETAGNE pour un montant de **29 925 € HT, soit 35 910 € TTC.**

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ce marché.

Adopté à l'unanimité

4. Travaux d'aménagement piétonnier à Port-Pily : attribution du marché et autorisation du maire à signer le marché

Une consultation d'entreprises a été lancée pour réaliser un cheminement piéton au lieu-dit Port-Pily.

Deux entreprises ont été consultées : SAS EUROVIA BRETAGNE – Ploufragan ; SAS SRTP – Lamballe-Armor.

Les entreprises ont fait les propositions suivantes :

- SAS EUROVIA BRETAGNE : 20 056.50 € HT ;
- SAS SRTP : 11 961.50 € HT.

Madame le Maire propose que le marché soit attribué à la SAS SRTP pour un montant de 11 961.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE d'attribuer le marché de travaux d'aménagement piétonnier à la SAS SRTP pour un montant de **11 961.50 € HT, soit 14 353.80 € TTC.**

- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ce marché.

Adopté à l'unanimité.

5. Acquisition d'une tondeuse autoportée : attribution du marché et autorisation du maire à signer le marché

Une consultation d'entreprises a été lancée pour procéder à l'acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée en remplacement du matériel actuel de marque KUBOTA acquis en 2016.

Quatre entreprises ont été consultées : JARDIMAN – Lamballe-Armor ; RM Motoculture – Hillion ; BERNARD Motoculture – Broons ; PRINGAULT Motoculture – Lamballe-Armor.

Deux démonstrations de matériel ont été réalisées en présence d'un agent des espaces verts et d'élus.

ENTREPRISE	MODÈLE	PRIX HT	REPRISE TONDEUSE	OBSERVATIONS
BERNARD Motoculture	MATRA 300	27 500 €		Délai : 4 à 6 semaines
RM Motoculture	KUBOTA F 391	31 200 €	6 940 €	Délai : 2 semaines
JARDIMAN	JOHN DEERE 1550	28 047.71 €		Délai : 1 semaine
	JOHN DEERE 1570	33 497.71 €	5 500 €	Délai : 1 semaine
PRINGAULT Motoculture	ISEKI 4RM	26 997 €		Largeur de coupe imposante

La commission propose de retenir la proposition de RM Motoculture pour l'acquisition du modèle KUBOTA F 391, au prix de 31 200 € HT.

En complément, la commission propose l'acquisition d'une tondeuse mulching GRIN PM 53 PRO pour un montant de 1 720 €HT.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Madame le Maire à valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE de retenir la proposition de RM Motoculture pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée de marque KUBOTA d'un montant de **31 200 € HT, soit 37 440 TTC,**
- VALIDE la reprise de la tondeuse KUBOTA actuelle pour un montant net de **6 940 € TTC** en l'état,
- DECIDE de retenir la proposition de RM Motoculture pour l'acquisition d'une tondeuse mulching d'un montant de **1 720 € HT, soit 2 064 € TTC.**

AUTORISE Madame le Maire à signer les devis et toutes les pièces afférentes à ce marché

Adopté à l'unanimité.

6. Rénovation de la salle des fêtes : avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 18 septembre 2023, le Conseil municipal a décidé de retenir l'agence d'architecture BOULET Architectes afin de mener la mission de maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle des fêtes.

Le titulaire du marché a porté à notre connaissance la dissolution de la SARL VINCENT BOULET ARCHITECTES et le transfert au profit de la SARL BOULET ARCHITECTES ET ASSOCIES qui devient mandataire du groupement SARL BOULET ARCHITECTES ET ASSOCIES / CMB / SERTCO / BEC / ACOUSTIBEL. Toutes les conditions d'exécution du marché demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Autorise Madame le maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle des fêtes.

Adopté à l'unanimité.

7. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Il convient de modifier la composition de la commission d'appel d'offres.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal désigne M. Gérard MEUNIER en qualité de titulaire, Mme Monique HOURDIN et M. Mathieu LANGLAIS en qualité de suppléants.

La commission d'appel d'offres est désormais composée comme suit :

Présidente : Nathalie BEAUVY

<u>Membres titulaires :</u>	<u>Membres suppléants :</u>
- Magalie HOUZE	- Monique HOURDIN
- Loïc DAVID	- Denis BERTRAND
- Gérard MEUNIER	- Mathieu LANGLAIS

Adopté à l'unanimité.

8. Convention de servitudes Enedis : autorisation du maire à signer

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis va procéder à l'installation des ouvrages électriques de 20 000 volts sur la parcelle ZB 0109, sise au lieu-dit « La Vieille Lande », propriété de la commune de SAINT-ALBAN.

La convention de servitude reconnaît les droits suivants :

- établir à demeure une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 130 mètres,
- établir si besoin des bornes de repérage,
- effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres,
- utiliser les ouvrages désignés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Autorise Madame le maire à la convention de servitudes CS06 entre la commune de SAINT-ALBAN et ENEDIS en vue d'installer une canalisation souterraine sur la parcelle ZB 0109 ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

9. Modification du tableau des effectifs

Par délibération du 22 janvier 2024, le Conseil municipal a modifié le tableau des effectifs pour augmenter la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique.

Pour faire suite au départ du responsable des services techniques le 1^{er} janvier 2024, il a été procédé au recrutement d'un nouvel agent à compter du 15 juillet 2024 qui relève du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et qui exercera à temps complet. Aussi, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Responsable des services techniques	Agent de maîtrise principal	C	1	0	35 h 00
Responsable des espaces verts	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	0	1	35 h 00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
 - de valider le tableau des effectifs au 15 juillet 2024 ci-annexé.
- Adopté à l'unanimité.

10. Tirage au sort du jury d'assises pour l'année 2025

Par arrêté du 26 avril 2024, la Préfecture invite les communes à procéder au tirage au sort des jurés devant composer le jury d'assises pour l'année 2025. Le tirage au sort doit porter sur la liste générale des électeurs de la commune. Pour la constitution de la liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui des jurés fixés par l'arrêté susvisé, soit six personnes pour la commune de SAINT-ALBAN.

Le Conseil municipal, après tirage au sort, arrête la liste suivante :

- LONCLE Gabrielle,
- DENIS Tess,
- JOSEPH Jocelyne, épouse ABOULOLA,
- GUEUNÉ Philippe,
- GAROCHE Michel,
- BOSCHER Danièle, épouse MADIGAND.

11. Compte-rendu des délégations au Maire

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du 22 juin 2020 modifiée le 15 mai 2023 ;

Vu la délibération du 8 avril 2024 portant sur la fongibilité des crédits et autorisant Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;

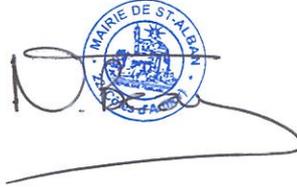
Vu les délégations prises du 09/04/2024 au 10/05/2024 ;

Pour information, le Conseil prend acte de la signature par le maire de :

Date	Objet	Société	Montant TTC
10/04	Rénovation commande EP	SDE 22	8 271.59 €
10/04	Participation aux frais de fonctionnement	OGEC Ecole St-Guillaume	24 800 €
10/04	Location illuminations	Sarl Pyro Concept	3 397.99 €
10/04	Aménagement complexe sportif	SAS PIGEON TP	8 828.75
17/04	Adhésion 2024	CNAS	2 674 €
30/04	Bureau mairie	Mobi-bureau	1 158.86 €
30/04	Regarnissage du stade	TRANCHEVENT Michel	2 484 €
30/04	Honoraires dossier contentieux	Sarl LEXCAP	2 316.52 €
30/04	Instruction ADS 4 ^{ème} trimestre 2023 - solde	Lamballe Terre et Mer	3 201.25 €
30/04	Maîtrise d'œuvre salle polyvalente	Boulet Architectes	935.62 €
30/04	Rénovation commande EP et divers foyers	SDE 22	14 228.72 €
07/05	Etude géothermique salle polyvalente	Sarl SOLCAP	4 566 €

Fongibilité des crédits	
Chapitre 77 – article 775 produits des cessions d'immobilisation	- 400 €
Chapitre 75 – article 75888 autres produits divers de gestion courante	+ 400 €

Madame le Maire
Nathalie BEAUVY



La Secrétaire de séance
Monique HOURDIN

